

atteinte par la propagation du régime féodal. Dans la plus grande partie de la France, dans l'Allemagne rhénane, la majeure part des Pays-Bas, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne, les propriétés libres, qu'on nommait le plus souvent du nom d'*alleux*, ont dû se transformer en fiefs, parce que le seigneur voyait d'un mauvais œil ces terres exemptes de services ou de redevances, sur lesquelles il ne pouvait exercer aucun droit de justice et de police. Elles formaient autant de souverainetés inviolables et indépendantes au milieu des terres seigneuriales. Par l'intimidation, par la menace, par la persuasion ou par la force, les puissances féodales s'efforcèrent à les faire disparaître et à les transformer en fiefs. Elles n'y réussirent que partiellement en Allemagne, en Espagne et en Italie, mais elles y parvinrent d'une manière plus efficace en Angleterre, aux Pays-Bas et en France. En Allemagne, la propriété libre s'amointrit dans les pays rhénans, mais elle survécut dans une large mesure en Suisse, en Tyrol, en haute Bavière, en Souabe, en Thuringe, en Saxe, en Frise, en Holstein, grâce à la puissance des communautés de village et à la moindre force de l'organisation féodale dans ces régions du x^e au xii^e siècle. Là continuent à subsister des paysans dont la propriété ne relève que du prince (*schäffenbären, biergelden*), dont certains (les *lehnbauern*) peuvent même acquérir des fiefs, dont d'autres sont de véritables souverains fonciers dans leurs terres appelées fiefs du soleil (*sonnenlehen*). Ces petits propriétaires libres des campagnes (*freie bauern*), soumis uniquement à la juridiction royale (*immédiateté*), ont leurs tribunaux formés de leurs pairs, sous la présidence d'un délégué royal (*Ammann*), et ils sont, comme les nobles, en droit de porter les armes. Dans l'Espagne du Nord, à l'abri de leurs vallées sauvages, les communautés pyrénéennes, groupements de forestiers et de pasteurs, se sont maintenues en possession de leurs bois et de leurs pâturages, concluent entre elles des conventions (*lies et passeries*)